



Faits saillants de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes, tenue le mardi 2 décembre 2014. Seul le procès-verbal officiel fait foi des décisions prises par le Conseil.

- Le Conseil a reçu les états financiers de la Commission scolaire des Patriotes pour l'exercice terminé le 30 juin 2014 qui ont été audités par la firme de comptables agréés Brunet Roy Dubé. Ils sont disponibles sur le site Web de la CSP, à la section « Commission scolaire ».
- Le Conseil a adopté un Avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, portant sur le scénario de redécoupage de la CSP et le transfert des villes de Boucherville et de Saint-Bruno-de-Montarville à la Commission scolaire Marie-Victorin.  
Cet avis est disponible sur le site Web de la CSP.
- Le Conseil a résolu de suspendre le processus d'élaboration du Plan stratégique et de la Convention de partenariat 2015-2020, contrairement à ce qui avait été décidé en septembre 2014, compte tenu de la volonté du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'apporter des modifications importantes à la *Loi sur l'instruction publique* et de modifier par décret le nombre de commissions scolaires et leur territoire respectif.  
La démarche permettant de faire le bilan du Plan stratégique et de la Convention de partenariat 2010-2015 se poursuivra néanmoins.
- Le Conseil a lancé le processus de consultation exigé par la loi, afin de modifier le *Règlement qui fixe le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du Conseil des commissaires*.  
Il est proposé de modifier l'heure de début des séances du Conseil des commissaires afin qu'elles débutent une demi-heure plus tôt, à 19 h.
- Le Conseil a autorisé la consultation sur l'offre de services éducatifs en classes d'enseignement spécialisé aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage pour l'année 2015-2016.  
Diverses instances, dont le Comité de parents, le Comité consultatif sur les services aux élèves HDAA et les directions d'école, seront consultées à ce sujet au cours du mois de décembre. Le Conseil recevra les commentaires formulés et adoptera la version finale de cette offre de services lors de sa séance ordinaire du mardi 3 février 2015.
- Les membres du Conseil ont autorisé la tenue d'une consultation sur les calendriers 2015-2016 pour la formation générale des jeunes, pour le Centre de formation professionnelle des Patriotes et pour la formation générale des adultes.
- Le Conseil a adopté la *Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves pour l'année scolaire 2015-2016*. Elle sera disponible d'ici quelques jours sur le site Web de la CSP.
- Le Conseil a approuvé la recommandation du conseil d'établissement de nommer la nouvelle école primaire de Contrecoeur : école des Cœurs-Vaillants.
- Le Conseil a adopté le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Patriotes pour les années scolaires 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018.  
Le Plan triennal est un document qui établit, pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux mis à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan.
- Le Conseil a adopté la Liste des écoles et des centres pour l'année scolaire 2015-2016. Cette liste découle du Plan triennal.
- Le Conseil a adopté les actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année scolaire 2015-2016.  
L'acte d'établissement d'une école ou d'un centre est un document qui indique le nom, l'adresse et les locaux mis à sa disposition et l'ordre d'enseignement qui y est dispensé. Les actes d'établissement découlent du Plan triennal.
- Le Conseil résolu de prolonger au 17 décembre 2014 le délai initialement donné aux villes de Beloeil et de Saint-Bruno-de-Montarville, afin qu'elles transmettent une résolution de leur conseil municipal, portant sur le partage du coût d'entretien des piscines des écoles secondaires Polybel et du Mont-Bruno.  
À défaut d'avoir obtenu ces résolutions à cette date, le Conseil autorise la fermeture des piscines au 30 juin 2015 afin de les transformer en plateaux sportifs de type gymnase pour le début de l'année scolaire 2015-2016.  
Par ailleurs, concernant la piscine de l'école secondaire Polybel uniquement, le Conseil a aussi résolu de prolonger le délai initialement donné au conseil municipal de Beloeil pour prendre l'engagement de participer au partage des coûts de réfection, dans une proportion égale à l'utilisation qu'en fait la ville de Beloeil.  
En effet, la piscine, qui a plus de 40 ans, présente une problématique de fuites d'eau et de dégradation de l'intégrité du bâtiment. Des travaux majeurs sont nécessaires à court terme pour prolonger sa durée de vie.  
À défaut d'obtenir cet engagement, le Conseil autorise la fermeture de la piscine au 30 juin 2015.
- Le Conseil a résolu de mandater le directeur général à poursuivre les discussions avec la Municipalité de McMasterville afin de conclure une entente de compensation financière pour la Commission scolaire des Patriotes, pour l'utilisation d'un terrain dont elle est propriétaire, sur lequel une nouvelle école serait construite. Cette construction fait suite à l'incendie qui a détruit l'école La Farandole - Les porteurs d'espoir le 11 juillet 2014.